

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu
des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59 modifié)

N° RA22-0213

Valable 5 ans à compter du 13 juin 2022

Matériau présenté par : AFS BORU SANAYI A.S.
Ivedik Organize Sanayi Bölgəsi
1468 Cadde No 153 Ostim
06370 ANKARA
TURQUIE

Marque commerciale : SONOAFS-ALU.FB ECOSOFT MARINE

Description sommaire :

Complexe souple pour gaine de ventilation avec isolant constitué comme suit (de l'intérieur vers l'extérieur) :

- Une paroi intérieure référencée ALUAFS.F MARINE classée M0 (PV CSTB n° RA22-0116) constituée de films polyester d'épaisseur 9 µm contrecollés (2 colles disponibles) entre des feuilles minces d'aluminium d'épaisseur 16 µm. Cette paroi intérieure est micro perforée.
- Une barrière constituée d'un film en polyéthylène d'épaisseur 12 µm.
- Un isolant en laine de verre jaune ou marron d'épaisseurs nominales 25 à 50 mm et de masse volumique nominale 16 kg/m³.
- Une paroi extérieure référencée JACKET constituée de films polyester d'épaisseur 12 µm et d'une feuille d'aluminium apparente d'épaisseur 9 µm contrecollés (2 colles disponibles).

Masse surfacique nominale de la paroi intérieure (sans spirale) : 153,4 g/m².

Epaisseur nominale de la paroi intérieure (sans spirale) : 74 µm.

Masse surfacique nominale de la paroi extérieure : 65,0 g/m².

Nature de l'essai : Essai par rayonnement (avec joint simulé)

Classement :

M1

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée à priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans les rapports d'essais N° DSSF-22-10364/A (annexé) et DSSF-22-10358.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le rapport électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce rapport électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans.

La reproduction de ce rapport électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Annule et remplace le Procès-Verbal RA22-0213 signé le 03 novembre 2022 pour modification de la date.

Fait à Champs-sur-Marne, le 03 novembre 2022

**La Responsable du Pôle Commercial,
Communication et Développement Feu**

Clémence VOISIN

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal et rapport d'essais annexé.

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

Siège social > 84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2

Tél. : +33 (0)1 64 68 84 12 – reaction@cstb.fr – www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS